L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 1er JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Albert Paul, rue St Philippe, entre Remparts et St-Claude—meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 31 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, malles, valises, parapluies et parasols.

Par Vincent & Co.—Marchandises sèches étrangères et américaines, mouchoirs à toile.

Le Message du maire Leeds.

Le Message que le Maire vient d'adresser au Conseil des administrateurs, présente la situation des finances municipales sous son véritable jour et indique la seule solution possible. Il est regrettable que les administrateurs n'aient pas tenu compte des observations contenues dans le Message de M. Leeds, du 29 décembre dernier, et n'aient pas adopté, dès cette époque, les suggestions qui, aujourd'hui, sont imposées par la logique des faits. Les administrateurs ou n'ont pas compris, à leur entrée en fonctions, la situation telle qu'elle était, ou ont manqué de l'énergie nécessaire pour prendre le parti qui seul pouvait assurer le fonctionnement du gouvernement municipal, celui de renoncer à payer, pendant le cours de cette année, tout ou partie de l'intérêt des dettes.

Le Conseil s'est fait d'étranges illusions au sujet des ressources que pouvaient lui fournir les deux et demi pour cent de taxes et quand il a adopté la règle—sage d'ailleurs—de n'émettre aucun nouveau certificat de dettes et de marcher sur le pied du comptant, il eût dû prévoir ce qui arrive aujourd'hui, à savoir que le montant qui serait perçu sur les diverses taxes ne suffirait pas à couvrir les différents chapitres du budget.

Nous savons que le Conseil n'avait pas la puissance législative et qu'il a dû compter sur des réformes que l'imbroglio politique de l'hiver dernier a fait ajourner indéfiniment. Mais le Conseil devait lutter contre les taxes inconstitutionnelles de la police et des écoles, attaquer et faire annuler le contrat onéreux de drainage et, enfin, suspendre provisoirement le paiement des intérêts de la dette, et c'est faute d'avoir fait tout cela qu'il se trouve acculé dans une impasse.

Aujourd'hui, il est impossible d'aller plus loin, la machine est arrêtée et il faut prendre un parti. Le maire conseille de trancher dans le vif et d'appliquer aux besoins courants de l'administration les sommes placées aux fonds d'intérêts. "Le bien public, dit-il, doit être la première loi du Conseil." Si on ne prend pas ce parti, tous les rouages de l'administration seront arrêtés et la population souffrira dans tous ses intérêts.

La proposition du maire est, certainement, contraire à des lois existantes, mais elle est conforme aux principes que nous n'avons cessé de soutenir et elle repose sur une loi qui doit primer toutes les autres, celle du salut public.

Le premier objet de l'impôt municipal est de pourvoir aux frais de l'administration proprement dite de la ville. Si l'impôt ne peut donner, cette année, que le montant strictement nécessaire pour couvrir ces frais, il faut qu'il soit employé tout entier à cet usage.

Nous ne faisons pas fi des droits des créanciers légitimes, car ces droits sont respectables, mais ils ne le sont pas plus que ne l'étaient ceux des fournisseurs et des employés qui, depuis plusieurs années, ne recevaient en paiement que du papier déprécié et qui ont dû attendre un temps très long avant que la ville pût racheter ces papiers.

Jusqu'à présent, les porteurs de Bons ont été privilégiés, car ils ont touché leurs revenus sans réduction, quand toutes les autres catégories de revenus subissaient des réductions effrayantes. Ils peuvent donc, à leur tour, subir un retard jusqu'à ce que la réunion de la législature permette d'obtenir la législation nécessaire pour la liquidation de la situation financière de la ville. Sans doute, il doit être établi des distinctions dans les dettes de la ville, nous l'avons fait souvent ressortir, mais ce n'est pas le moment de s'arrêter devant cette considération.

La résolution de M. Pilsbury propose, conformément à la suggestion du maire, de suspendre le paiement de l'intérêt des dettes jusqu'au moment où l'état des recettes permettra de le reprendre complètement. Puisqu'il est avéré que c'est là le seul moyen de maintenir l'administration municipale en fonctions, nous pensons que le Conseil ne doit pas hésiter à adopter cette résolution. Au-dessus de l'intérêt des créanciers, qui d'ailleurs est réservé, il y a l'intérêt de la communauté entière, dont les administrateurs sont les mandataires et les représentants. C'est ce dernier qui doit être avant tout protégé.

La ferme des Quais.

Nous nous sommes expliqués assez catégoriquement, à différentes reprises, sur l'ordonnance aujourd'hui adoptée relativement à la ferme des quais, pour n'avoir pas besoin de revenir sur ce sujet. Nous nous contentons donc de rappeler les conditions auxquelles la ferme des quais vient d'être adjugée à MM. Ellerman & Co.

La ferme des quais est accordée pour cinq années aux adjudicataires, avec le droit de percevoir, pendant cette période de temps, tous les revenus de quais et de levées en vertu des ordonnances actuellement existantes. En supposant que ces revenus produisent une moyenne de $200,000 par an, cela donnerait un million de dollars. Voici maintenant les charges des adjudicataires :

1. Eteindre toutes les dettes de la ville relatives aux quais comprenant $892,000 de Bons émis pour les quais et les intérêts échus et à échoir, et $80,000 dus à divers propriétaires de bateaux à vapeur et payables en 60 échéances mensuelles.

2. Le paiement à la ville de $2,500 mensuellement pour couvrir les dépenses de police, d'éclairage et les salaires des officiers et employés de la ville, attachés aux quais et levées.

L'adjudication devait être faite à la personne qui s'engagerait à remplir ces obligations dans le délai le plus court. MM. Ellerman & Co. les adjudicataires, ont fait leur offre pour quatre ans et onze mois.

Une autre charge importante imposée aux fermiers est l'obligation de réparer les quais et levées et de les entretenir en bon état pendant la durée du contrat.

Les adjudicataires rachèteront naturellement les Bons au meilleur marché possible et c'est sans aucun doute, cette facilité qui a rendu possible l'adjudication. Par ce contrat la ville aura, en cinq ans réalisé un million sous forme de réduction de sa dette et elle reprendra possession de ses quais dans des conditions meilleures qui lui permettront d'en tirer un revenu utile.

Un de nos confrères annonce que le Juge Wyly de la Cour Suprême, a accordé, à la requête de M. Van Hooten, un *rule nisi* qui interdirait à l'administration municipale de réaliser le contrat avant que la Cour Suprême ait statué sur la demande d'appel de M. Van Hooten contre la décision du Juge Hawkins, qui a rejeté sa demande d'injonction. La Cour Suprême n'y devant se réunir qu'en novembre, le *statu quo* devrait être maintenu jusque là.

☞ Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.

J'éprouve un plaisir sincère en attestant la grande vertu du Cundurango de Maguire. Deux grands verres de cette préparation m'ont donné une nouvelle vie dès le lendemain même. J'étais [illegible] et complètement découragé la veille. Je n'en ai pris qu'une bouteille, mais je serai toujours et ma famille aussi [illegible] que j'aurai un dollar dans ma poche [illegible] les Bitters de Cundurango sont les [illegible] serviteurs de la vie.

ISAAC MAYNARD, Directeur du comptoir d'escompte.

A vendre en gros et en détail par A. Carronché, rue de Chartres 25.

482469

Comité de secours pour les victimes de l'inondation dans le midi de la France.

Les membres de ce comité dont nous avons publié hier la liste, sont priés de se réunir, ce soir, jeudi, à sept heures précises, rue St Louis No 18, dans les bureaux de MM. A. Rochereau & Co.

Ceux qui ne pourraient assister à la réunion, sont invités à donner leur adresse au secrétaire, à la banque des Workingmen, rue du Canal, entre Camp et St-Charles, où ils pourront se procurer une liste de souscription.

Nous publierons demain la liste des endroits où l'on pourra souscrire.

Le président du comité a reçu la lettre suivante d'une cantatrice distinguée de notre ville.

Nlle-Orléans, 30 juin 1875.

Cher monsieur,

Je vous remets sous ce pli mon obole pour la souscription française, cinq piastres, et vous offre, en même temps, mes faibles services pour le cas où votre comité songerait à organiser un concert dans le même but. Agréez, je vous prie, cher monsieur, l'assurance de ma haute considération.

URANIE CAMBIER.

UNE CORRESPONDANCE ANONYME.—Nous avons reçu d'un correspondant qui signe "Un abonné lecteur assidu de l'*Abeille*" une longue correspondance renfermant d'excellentes idées sur les questions du jour, mais que nous ne pouvons insérer, d'abord parce que le correspondant ne s'est pas fait connaître à nous; en second lieu parce que la lettre, fort longue, est écrite des deux côtés du papier. Nous n'en remercions pas moins notre correspondant de l'approbation qu'il veut bien donner à nos efforts et à nos idées.

STATE NATIONAL BANK.—Cette banque vient de déclarer un dividende semestriel de quatre pour cent. C'est une des institutions de crédit les plus solides et les plus sagement administrées.

☞ Le Cundurango de Maguire nettoie le système entièrement et purifie le sang. C'est le préventif le plus certain de la fièvre et des frissons. Il ne contient pas de poison minéral, il est purement végétal. Il se vend chez Joseph Schafer, au coin des rues Espagne et Bourgogne.

LAIT PUR.—On a toujours dit, qu'il était impossible d'avoir du lait pur à la Nlle-Orléans. Eh bien, on ne le dira plus. On peut en avoir de pur, de très pur, de garanti pur, à domicile même et pour 40 cents le gallon, en s'adressant à M. E. F. Mioton, rue Royale 47. Que de demandes M. Mioton va recevoir!

JOS. B. HUBBARD.—Il faut y aller pour y croire, et franchement nous n'y croirions pas avant de nous être rendus nous-même au coin des rues Remparts et Perdido. Il y a là des meubles de toute beauté qui se vendent à des prix d'une surprenante modicité. C'est que M. Jos. B. Hubbard veut se retirer des affaires, qu'il liquide, et qu'il a hâte d'écouler son stock.

☞ Un des plus notables et des plus anciens résidants de St-Louis écrit ce qui suit :

MM. J. et C. Maguire,

Votre Cundurango produit encore plus d'effet que vous ne le dites. Je le regarde comme la plus grande bénédiction du siècle.

Votre respectueusement,
PATRICK LYNCH.

A vendre chez Joseph Lindo, rue de Chartres No 203.

NOUVELLES DU MIDI DE LA FRANCE.

La *Gironde* dit que M. de Lavergne, dont les travaux sur la phylloxera sont bien connus, s'est rendu à Libourne et a confirmé la triste nouvelle de l'apparition du fléau dans le Médoc, à Ludon et à Macau. M. Mouillefert, professeur à l'école de Grignon, délégué de l'Institut et du ministère de l'agriculture qui s'est rendu dans la région pour étudier le mal, doit aller aujourd'hui même dans les deux communes atteintes par le fléau, et on espère que M. Dumas (de l'Institut), qui se trouve en ce moment à Bordeaux, accompagnera M. Mouillefert dans cette excursion.

—Le *Courrier de Bayonne* dit que l'arrondissement a été très sérieusement éprouvé par les dernières crues. Ainsi, par suite du débordement de la Bidouze, environ 600 hectares de prairies ont été submergés du 4 au 7 juin, sur les territoires de Guiche, Sames, Bardos et Bidache. La première coupe des foins est à peu près complètement gâtée, et les pertes sont évaluées à 51,620 fr. Il n'y a pas eu heureusement de malheur personnel à déplorer. Les communes de Sames et de Guiche ont le plus souffert. Dans cette dernière localité 420 hectares ont été couverts par les eaux, et la perte qui en résulte dépasse 25,000 fr.

—Les derniers orages ont produit des dégâts considérables dans la station thermale des Eaux-Bonnes. Une maison s'est écroulée, et dans sa chute elle a enseveli une femme qu'on espère sauver.

—ENTRE TOULOUSE ET BAYONNE, 9 juin. Je viens de parcourir les vallées de la Garonne, des Gaves et de l'Adour. Quel spectacle lamentable! Le sud-ouest a été terriblement éprouvé par les derniers orages.

Maisons renversées, ponts enlevés, débris de toute sorte charriés par le flot dévastateur; tels sont les terribles effets des débordements de toutes les rivières du 4 au 9. Depuis hier seulement, les eaux sont en décroissance. La désolation est peinte sur tous les visages. Les dégâts, en effet, sont immenses. Les plantureuses plaines qu'arrosent les rivières, gaves ou fleuves du sud-ouest, ont été converties par les eaux chargées de gravier. Les foins ne sont bons qu'à faire du fumier. Les blés sont perdus. Le sol est ravagé dans tous les sens.

Pour vous donner une idée de la rapidité des crues, je vous dirai que j'ai vu à Orthez : en 20 minutes, le Gave augmenter de 9m40.

OURAGANS EN FRANCE.—On mande de Pamiers, le 7 juin, que, le 3, vers sept heures du soir, une trombe d'eau s'est abattue sur les communes d'Artigat, le Fossat, Saint-Ybars et Lézat, où les dégâts sont considérables.

Un violent ouragan a éclaté jeudi sur Riom, Charbonnières, Pianzat, Champeix, dans le Puy-de-Dôme; la pluie a fait déborder les cours d'eau, la foudre a allumé des incendies et plusieurs personnes ont péri.

Mercredi soir, une véritable trombe, la même sans doute dont nous avons ressenti les effets, a éclaté sur la ville de Creil, (Oise), et a renversé une partie de la façade vitrée de la gare, celle qui regarde Paris. Elle a entraîné dans sa course, jusqu'à 50 mètres environ, une grande grue roulante.

Cette grue arrivée à l'extrémité des rails qui servent à la mouvoir, se renversa. Par un hasard heureux, elle s'est abattue, dit le *Journal de l'Oise*, à quelques mètres d'un fourgon où une dizaine d'ouvriers de la voie étaient réfugiés, et qui eussent été écrasés si la grue était tombée sur ce fourgon.

Les autres dégâts à la gare sont nombreux, mais de peu d'importance.

A Montataire, aux forges et fonderies, huit grandes cheminées en tôle ont été renversées sans produire d'accident. Le résultat sera de suspendre pendant un ou deux jours le service de la tôlerie.

—On lit dans le *Moniteur universel* :

"La presse allemande, excitée outre mesure par le discours de lord Derby, vient de soulever une querelle assez inattendue au cabinet de Londres. S'il faut en croire la *Post*, dont les polémiques ont du retentissement depuis deux mois, on aurait reçu à Berlin de nombreuses plaintes au sujet de l'importunité et de l'audace impudente des pêcheurs anglais, qui, par pur caprice et dans un sentiment de méchanceté puérile, engagent leurs bateaux dans les eaux de la mer du Nord, où les pêcheurs allemands tendent leurs filets et prodiguent à ceux-ci "les menaces accompagnées de coups de pierre." Ces faits, suivant la *Post*, ne se passeraient pas seulement dans les eaux neutres, mais même jusque dans le rayon des îles et des côtes allemandes, dont l'accès est interdit aux bâtiments étrangers. La *Gazette de la mer du Nord* espère qu'il se trouvera quelque jour un bon engin maritime disponible dans les arsenaux allemands pour faire "la reconduite à ces Anglais fâcheux."

—Plusieurs journaux de Vienne et de Berlin attribuent à la visite que l'archiduc Albrecht doit rendre à Ems à l'empereur Guillaume une grande importance. Le prince, un richissime, serait chargé de poser le premier jalon d'une entente intime entre les deux cours. Le choix de l'archiduc Albrecht est par lui-même très significatif. On n'ignore pas qu'il est le chef du parti militaire en Autriche. Il convient, croyons-nous, de n'accueillir ces commentaires que sous toutes réserves.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

COUR SUPÉRIEURE DE DISTRICT.

L'affaire Clinton.

Le procès de l'Etat de la Louisiane contre Charles Clinton, pseudo-auditeur des comptes, et ses cautions, pour le recouvrement d'une somme de $138,000, progresse lentement.

L'Etat est représenté par MM. A. P. Field, J. Q. A. Fellows, B. R. Forman, J. B. Cotton et R. H. Marr.

L'accusé est représenté par MM. Semmes & Mott, C. S. Rice et A. & H. Voorhies.

Nous croyons inutile de donner jusqu'à présent les dépositions des témoins à charge, qui sont contenues en substance dans le livret qui a été publié dans le temps et présenté à la législature par le comité d'investigation, dont M. Charles Lowell était le chairman.

Le témoignage de M. Lowell, avant-hier, n'a donc été qu'une répétition des chefs d'accusations compris dans le rapport du comité.

Hier, un M. J. Schultz, employé dans les bureaux de M. Clinton a été entendu.

Le témoin était peu expansif, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a pu obtenir de lui, en lui faisant subir un examen sévère la constatation de quelques *irrégularités* commises par le pseudo-auditeur.

L'employé avait évidemment peur de perdre sa place, qui dépend de M. Clinton.

On ne saurait dire quand on verra la fin de ce procès.

Le pseudo juge Hawkins a paru alarmé de sa longueur probable et a suggéré qu'il serait peut-être indispensable d'avoir des séances de nuit; mais cette suggestion n'a pas été du goût des avocats, qui ont protesté tous, avec plus ou moins de vigueur.

M. Hawkins tenait, cependant, à son idée, car ce n'est qu'après d'interminables discussions, qu'il s'est décidé à regret à ajourner sa cour au lendemain à dix heures.

La ferme des Quais.

La résolution pour affermer les quais de la ville à Ellerman et Cie. ayant été adoptée par le Conseil, à sa séance de mardi dernier, les administrateurs étaient sur le point de signer le contrat, quand un député du shérif leur a communiqué un ordre *nisi* émanant du juge Wyly, prohibant toute action à ce sujet, jusqu'à ce que la cour suprême ait prononcé sur le cas, à sa session du mois de novembre prochain.

Messieurs Ellerman & Cie. se plaignent de n'avoir pas été avertis à temps et ont l'intention de protester, nous assure-t-on.

Le tour est joué par M. C. L. Van Houten, qui, après avoir demandé une injonction à la cour dite Supérieure de District, présidée par le pseudo-juge Hawkins et avoir éprouvé un refus, s'est adressé à la Cour Suprême, actuellement en session à Shreveport, et a obtenu du juge Wyly l'ordre suspensif en question.

Un mot sur les Bons.

Un de nos vieux amis, conservateur invétéré, dans le sens qu'on prête ici à ce mot en politique, partisan effréné de la répudiation et grand priseur, nous rencontrant hier et apprenant de nous que les détenteurs de bons de ville avaient tous un pied de nez et une figure longue d'une aune, depuis la dernière séance du Conseil municipal, nous disait en se frottant les mains et avec un bon sourire :

"Mon jeune ami, j'ai toujours détesté les bons, parce que je leur attribue l'appauvrissement de notre ville, naguère si florissante, et l'appauvrissement, par conséquent, de tous ceux qui l'habitent et qui ont du bien au soleil; mais, à présent, je suis bien obligé de les *priser*; et savez-vous pourquoi : c'est depuis qu'ils *sont à bas*."

Nous ne le donnons pas pour un *bon*, du moins, celui-là!

Vol sacrilège.

Un jeune garçon de dix sept ans, nommé Homer Bird, a été arrêté, hier après-midi, vers quatre heures, accusé d'avoir commis un vol dans une église de la rue des Magasins, mardi soir.

Incendie dans le Troisième District.

Vers minuit, avant hier, le feu s'est déclaré dans la maison basse en bois, située au coin des rues Champs-Elysées et St-Claude, appartenant à Mme Caroline Jourdan. La bâtisse a été détruite, malgré les efforts des pompiers.

Les pertes, évaluées à $1200, sont couvertes par une assurance dans la compagnie des Marchands.

On ignore l'origine de l'incendie.

Accident.

Hier matin, vers sept heures et demie, un peintre-décorateur, du nom de Jules Frere est tombé d'un échafaudage, à une hauteur de trente pieds du sol, rue Prieur, près Orléans.

La boîte crânienne a été fracturée dans la chute et plusieurs côtes ont été enfoncées.

Le malheureux a été transporté à sa résidence, rue Orléans No 165, dans un état à peu près désespéré.

Pour Baton-Rouge.

Vingt-sept nouveaux condamnés ont été embarqués, avant-hier après midi, à bord du steamer Robert E. Lee pour être conduits au pénitencier de Baton Rouge.

On trouvera dans la liste suivante leurs noms et l'énumération des crimes et délits pour lesquels ils ont été condamnés, ainsi que le terme de la condamnation de chacun d'eux :

John Williams, vol, un an, condamné le 21 juin 1875.
Frank Scott, vol, un an, condamné le 21 mai 1875.
James Williams, alias Cunnigham, vol avec effraction, deux ans, condamné le 24 mai 1875.
Baptiste Johnson, vol, un an et six mois, condamné le 25 mai 1875.
Wm. Smith, vol, deux ans et six mois, condamné le 25 mai 1875.
Moses Smith, un an, condamné le 25 mai 1875.
Lucy Clemens, Marie Télémaque et Bridget Conners, vol, un an chacune, condamnées le 26 mai 1875.
Frank Rivers et John Murphy, vol avec effraction, deux ans chacun, condamnés le 29 mai 1875.
John Murphy et Frank Rivers alias Pat Heines, vol, un an chacun, condamnés le 31 mai 1875.
Ignacio Santa Cruz et Jose Henriquez vol, trois ans chacun, condamnés le 27 mai 1875.
George Eugène, homicide, vingt ans, condamné le 27 mai 1875.
Robert Lewis, vol, trois ans et six mois, condamné le 28 mai 1875.
Henry Williams, vol, un an et six mois, condamné le 1er juin 1875.
Wm. Smith, vol, un an, condamné le 1er juin 1875.
Jim Lambarge, vol, deux ans, condamné le 1er juin 1875.
Isaac Monroe, vol, un an, condamné le 7 juin 1875.
Thomas Martin alias Young, vol, un an, condamné le 10 juin 1875.
C. H. Miller, vol, un an, condamné le 11 juin 1875.
Marshal Robertson, recélant des objets volés, un an, condamné le 7 juin 1875.
George Fritz, alias Frey, pour crime de faux, six ans, condamné le 20 mai 1874.
Martin Livingston, vol avec effraction, sept ans, condamné le 3 mars 1874.
Joseph Hugel, meurtre, pour la vie, condamné le 7 juin 1874.
Henry Hamilton, meurtre, pour la vie, condamné le 11 juin 1874.

Dans les vingt-sept condamnés il y a trois femmes, dont une blanche et deux noires; et vingt-quatre hommes, dont neuf blancs et quinze nègres et mulâtres.

Séance du Funding Board.

Le Bureau de Conversion s'est réuni hier au complet et les bons suivants ont été présentés et convertis en bons de la nouvelle émission :

Ranger, Fatman & Co :	
5 bons, red backs	$5,000
Cinq coupons	150
1 red back et coupon	515
10 red backs, $100 chacun, avec coupons	1,050
29 bons du Pénitencier, avec coupons	23,513
Townsend & Lyman :	
10 bons de secours du trésorier d'Etat	5,000
3 bons Opelousas et G. W. R. R., avec coupons	3,075
2 Ditto	2,002
A M. Silberbernagel :	
14 bons de secours du trésorier d'Etat, avec coupons	$7,412
A. Luria :	
5 coupons Baton Rouge et Grosse Tête Railroad	$150
Jno. L. Sterry :	
9 bons, red backs	$9,000
2 bons	1,000
2 " de secours du trésorier d'Etat	1,000
1 bon Vicksburg, Shreveport et Texas Railroad	1,000
1 Nashville Railroad	1,000
M. F. Bonis :	
2 bons Jackson Road	$2,000
L. B. Binsel :	
12 bons du Pénitencier, avec coupons	12,280
J. Hernandez :	
5 Warrants	013
5 Warrants	014
Lehman, Abraham & Co., per A. Baldwin :	
12 bons de secours du Trésor d'Etat	$6,000
4 bons dette flottante	2,000
7 bons Jackson	7,000
8 bons Opelousas	7,000
1 bon Nashville	1,000
Jas. K. Carpenter :	
4 bons du Pénitencier, avec coupons	4,093 33

Corps retrouvés.

On a retrouvé hier après-midi, les corps des jeunes garçons, West et John Delaney, qui se sont noyés dans le fleuve, lundi dernier, 28 juin.

Le coroner a fait une enquête et a rendu un verdict de mort accidentelle.

Noyé dans le Lac.

Un matelot de la goëlette Star of the Sea a rapporté hier après-midi au capitaine Joseph, commandant le Quatrième Precinct de police, que Fritz Krigen, le patron de la goëlette, était tombé accidentellement dans le Lac, à huit milles à peu près de terre, et s'était noyé avant qu'on ait pu lui porter secours.

TEMPÉRATURE.—30 Juin 1875. Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	74	23
12 M.	85	29
3 P. M.	83	28
6 P. M.	83	28

LA REVUE DU BOIS DE BOULOGNE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

L'événement d'hier a été la grande revue passée sur le champ de course du bois de Boulogne par M. le maréchal de Mac-Mahon. Nous n'avons pas à donner ici les détails de cette fête militaire. Ce que nous pouvons néanmoins constater avec une satisfaction qui aura un interprète plus autorisé et plus naturel que nous, c'est l'admirable tenue de nos troupes et leur martial aspect. Pas un cri dans les rangs, pas une acclamation; mais il n'en a pas été de même dans la foule qui a salué notre armée avec enthousiasme, et particulièrement certains corps spéciaux, non pas avec une arrière-pensée belliqueuse, mais avec le sentiment très profond que cette armée est, pour le présent, le rempart de la société.

L'effectif des troupes présentes à cette revue, peut se décomposer ainsi :
105 bataillons d'infanterie;
54 escadrons de cavalerie;
20 batteries d'artillerie.

Les bataillons étaient composés de 4 pelotons à 32 files, soit environ 27,000 fantassins; c'est donc 35,000 hommes au plus qui ont été passés en revue.

Les nouvelles pièces de 5 et de 7, attelées de 6 chevaux, et qui ont défilé au trot, ont été très remarquées.

Les accidents ont été peu nombreux. En somme, le soldat a peu souffert, comme nous le disions en commençant, bien que, toutefois, certains corps aient eu une assez rude journée à supporter; citons, par exemple, la 19e division, casernée à Vincennes, Rosny, Nogent, qui avait dû quitter ses casernes le matin à sept heures.

Voici une singulière coïncidence :

Hier, dimanche, jour où il passait la grande revue du bois de Boulogne, le maréchal de Mac-Mahon entrait dans sa soixante-huitième année.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Nous avons gardé le silence sur un fait très regrettable concernant un magistrat de la cour d'appel de Paris, et dont on parlait tout bas, au Palais, depuis quelques jours; mais plusieurs journaux l'ayant porté à la connaissance du public, en le racontant de diverses manières, nous croyons devoir dire ce que nous savons sur ce pénible incident.

M. Buffard, nommé avocat général à la date du 16 novembre 1870, par un décret du gouvernement de la défense nationale, contresigné Arago, a exercé ces honorables fonctions jusqu'aux vacances de la Pentecôte.

A ce moment, il fut chargé par une maison de parfumerie, dans laquelle il avait des intérêts importants, d'aller conclure en Italie des affaires considérables; M. Buffard s'arrêta à Monaco et joua à la roulette, dans l'espoir, dit-on, de se couvrir des pertes qu'il avait déjà faites au jeu à Paris; ces pertes s'étant encore aggravées, M. Buffard n'est pas rentré en France et a envoyé sa démission à M. le garde des sceaux. On a lieu de supposer qu'il est à Genève.

Mme Buffard vient de présenter une requête à M. le président du tribunal civil de la Seine, afin d'être autorisée à former une demande en séparation de biens.

—La société anglaise est fort émue depuis quelques jours de la mystérieuse disparition d'une jeune femme du meilleur monde, la baronne de Donop, fille du baron Reuter. Le baron de Donop et sa femme résidaient depuis quelques mois dans une propriété des environs de Londres, à Sevenoaks. Mardi matin, l'attention publique fut mise en éveil par des draps attachés l'un à l'autre et pendant d'une fenêtre du premier étage. C'était précisément la fenêtre de la chambre à coucher de la baronne. On se hâta d'y pénétrer; mais on n'y trouva personne.

La police est appelée; on ouvre une enquête, [illegible] sans pouvoir trouver la pauvre femme. On apprend pourtant que, vers quatre ou cinq heures du matin, une dame dont le signalement répondait à celui de la baronne, avait été aperçue, traversant un parc des environs, et paraissant fort surexcitée.

Le parc, les bois, les étangs, ont été explorés sans qu'on ait découvert la moindre trace de la fugitive.

S'agit-il d'un crime ou suicide? Ne faut-il voir dans l'événement qu'un drame conjugal? C'est ce que révélera probablement l'enquête minutieuse à laquelle se livre la police.

—Paris est la ville des falsifications par excellence.

Au nombre des denrées dont le nom—en raison de leur composition—est un gros mensonge [illegible] le chocolat.

Un chocolatier nous faisait dernièrement, dans son magasin, des aveux vraiment édifiants.

—Dans le chocolat à 6 francs la livre, nous disait-il, il entre beaucoup de cacao [illegible]

—Et celui à quatre sous?

—[illegible]

—Et celui à trente sous?

—Celui-là, monsieur, c'est de la semelle de soulier de première qualité [illegible] Il y a pour les [illegible] vous pourriez [illegible] c'est de la moutarde de haricots rouges [illegible] En sorte que, préparé au lard [illegible] vous avez un légume parfait.

J'arrêtai là le manufacturier.... J'en savais trop, hélas!

—Il y a quelques jours, un provincial arrivé sur la terrasse de l'Arc-de-Triomphe aperçut un homme assis, occupé à retirer ses souliers. Il s'approcha de lui, et au moment où il se préparait à lui adresser la parole, il le vit enjamber les astragales de pierre qui couronnent le monument, pour se précipiter dans le vide. Retenu violemment par le pan de son habit, notre homme se laissa ramener sur la terrasse et exposa au naïf visiteur qu'il avait résolu d'en finir avec la vie. Il lui raconta pathétiquement l'histoire de sa fortune détruite, sa misère, son dénûment, etc.

Notre provincial, un Tourangeau, paya cette anecdote une trentaine de francs, ce qui lui permit de voir couler les larmes de son interlocuteur, qui ramassa ses souliers et partit, disant à son bienfaiteur : "Surtout ne dites pas un mot de tout cela au gardien qui stationne en bas." Il paraît que cet adroit filou stationne au sommet de l'Arc de Triomphe aussi régulièrement que le célèbre aveugle du pont des Arts, prêt à quitter ses souliers dès qu'il rencontre une bonne âme. Avis aux provinciaux naïfs, puisqu'il en existe encore.

—L'acteur Mélingue, en quittant la Pointe à Pitre, avait bientôt trente ans, s'était vu forcé de recourir à son talent de peintre pour payer sa traversée.

Un honnête Yankee lui avait livré sa tête avec mission de la reproduire, en échange de quelques dollars.

Tout était pour le mieux, sinon que l'artiste manquait du lièvre indispensable à la confection de son civet :—Il n'avait pas de toile.

Après maintes recherches, il découvrit dans les coulisses du théâtre une vieille caisse roulante, en ôta dextrement la peau d'âne, la cloua sur un châssis et fit le portrait.

La ressemblance était parfaite; mais survint la saison des pluies, et, à la grande stupéfaction du propriétaire, le portrait se recroquevilla, au point qu'il devint méconnaissable.

Au printemps, on cherchait encore la cause de ce phénomène, quand, sous l'influence d'une température sèche, la peau d'âne reprit sa primitive physionomie.

Aujourd'hui, on est blasé sur l'accident qui, périodiquement se renouvelle. Bien mieux, on l'utilise à titre de baromètre.

—Voici que je me retire, dit l'Américain : nous aurons de l'eau.

— 26 —

La santé est une chose capitale. Qui y a un doute? Ne voyons-nous pas tous les jours les hommes vigoureux, ayant une bonne tête marcher à la fortune, et les faibles rester en route. La santé donne l'énergie et la force. Ce qu'une intelligence saine conçoit, un corps sain promptement l'exécute. L'homme fort surmonte toutes les difficultés qui arrêtent l'invalide. Si nous voulons réussir, ayons d'abord une bonne santé. La première chose à faire pour arriver à cela, c'est de rallier les énergies dispersées du système. Comme rénovateur du pouvoir vital en désarroi, le tonique des "Hostetter's Stomach Bitters" est justement recommandé de préférence à tous les autres toniques et sa supériorité est un sujet de démonstrations quotidiennes. Mais c'est beaucoup dire qu'après, le restaurateur de la force physique; c'est un prompt remède pour les irrégularités du corps, particulièrement de l'estomac, des intestins et du foie, et un préventif certain contre les maladies causées par les miasmes, l'eau impure, l'épuisement. Les "Hostetter's Stomach Bitters" en combattent les mauvais effets d'une manière invariable.

Décédée hier soir, à 10 heures, à l'âge de soixante-quinze ans, Mme ANTOINETTE DESDUNES, née Balthazar, native de l'île de Cuba. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4½ heures. Le corps est exposé rue Enghien, entre les rues Amour et Bons Enfants.

De la part de ses enfants.

Décédée hier, 30 juin, à minuit moins le quart, PASCALINE CABANNES, fille cadette de Pascal Cabannes, âgée de treize ans, un mois et 27 jours. Les funérailles auront lieu aujourd'hui, jeudi, 1er juillet, à cinq heures de l'après-midi. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles. Le convoi partira de la maison mortuaire, coin des rues Jackson et Locust.

Pavez vos Licences. On les délivre à très bas prix —CHEZ— J. BRETTE, 14 - - rue St. Charles, - - 14. 4juin—1m

WORKINGMEN'S BANK. DÉPARTEMENT DES EPARGNES. No 74 de la rue du Canal. L'intérêt des dépôts, pour les six derniers mois sera payé, sur demande, à dater du 1er juillet 1875. J. B. MONDIEGT, Caissier. 1er juil—3t

Banque Nationale de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 30 juin 1875.—A une réunion des directeurs, un dividende de cinq pour cent sur le capital a été déclaré payable, à la Nouvelle-Orléans, sur demande, et, à New York, au local de la banque de Winslow, Lanier Co., à dater du 5 Juillet prochain. A. LURIA, Caissier. 1er juil—6t

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 30 juin 1875.—Le 1er du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui provient du bénéfice des Six derniers mois et sera payé à dater du 20 juillet. P. McBRIDE, Secrétaire. 1er juil—10t

DEMAIN, VENDREDI; Jour de vente des restes de Marchandises. Nous faisons, tous les VENDREDIS, une vente spéciale de RESTES de toute espèce de marchandises. Nous les offrons à MOINS QUE MOITIÉ PRIX. M. L. BYRNE & CO, Au No 163 de la Rue du Canal. 1erjuil—1t

LAIT PUR. LAIT à 40 cents le gallon pour les familles. Lait à 35 cents pour les établissements, garanti PUR et livré à domicile. S'adresser à E. F. MIOTON, 47, rue Royale. 1er juillet—3t

Envoyés Gratis, Pendant une année, toutes les semaines, Des rapports financiers, contenant le prix des actions AU STOCK EXCHANGE de New York et de précieux renseignements statistiques indiquant comment $50, $100, $500 ou $1000 placées dans Wall street donnent des milliers de piastres de bénéfice. Les personnes qui désirent spéculer sont invitées à s'adresser à ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et courtiers, 12 Wall street N. Y., en face du N. Y. Stock Exchange. 1er juil—

Cuisinier. UN BON CUISINIER désirerait trouver à s'engager en cette qualité, soit en ville, soit à la campagne. Il irait aussi à l'une des villes de bains—Baie St-Louis, Pass Christian, Biloxi, etc. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser [illegible] au bureau de l'Abeille [illegible] 1er juil—3t

Propriétés à vendre et à louer

Boulangerie. A LOUER [illegible] en parfait état [illegible] S'adresser à J. F. CAMORS & Co, 135 rue Tchoupitoulas. 1er juil—1 mois

A vendre pour cause de départ! La jolie résidence [illegible] Chartres et Royale [illegible] S'adresser à P. E. BRULATOUR, 100 rue Royale. 1er juil—3t

Café-Grocerie à vendre. GROCERIES. A vendre pour cause de changement d'affaires l'installation complète du Café et de la Grocerie situés à [illegible] St Philippe et Remparts [illegible] L'installation comprend Comptoirs, [illegible] Balances [illegible] S'adresser sur les lieux. 1er juil—3t

CUNDURANGO BITTERS De Mc Guire, Le grand régulateur, M. R. MORRISON & Co. Agents

Avis. Geo. BISCHOF ANNONCE au public qu'il a transféré son MAGASIN DE MEUBLES de la rue [illegible] Au No 77 de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon. [illegible] EMBALLAGE ET LIVRAISON GRATUITS. 25 mai—1m

Confiserie. M. J. JANE annonce à ses amis et au public en général, qu'il fera l'ouverture de sa nouvelle CONFISERIE, le SAMEDI 3 juillet, au No 164 rue du Canal, vis à vis l'église du Christ [illegible] Ne pas oublier le No 164 rue du Canal. 27juin—1m

Demande. UN professeur allemand connaissant le français et l'anglais désire donner des leçons contre sa pension et le logement. Les meilleures références peuvent être fournies. S'adresser par lettre aux initiales O. M. au bureau du journal. 29 juin—2t V. H C.

Divertissement, Plaisir et Santé, POUR PRESQUE RIEN! Il ne faut que $35 pour faire partie de l'excursion à Cozumel, L'ILE PARADIS DU GOLFE. Les personnes qui désirent faire partie de cette excursion dont le départ de la Nlle Orléans, sur la goëlette "ANITA" de première classe, est fixé au 6 juillet [illegible] H. P. LAWLER, Nos 73 à 83 South Peters Street.

Pour Cozumel, Port Cortes, Omoa, Bonacca, Ruatan, Bluefields et San Juan de Nicaragua. La goëlette de première classe, ANITA, Capitaine W. H. HARRISON, Partira, positivement, pour les endroits [illegible] le 6 juillet. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Erato, ou à H. P. LAWLER, Nos 73 à 83 South Peters Street. 27 juin—27,29 juin, 1er au 6 juil.

Avis. MME V. LEVIEL, sage-femme, prévient ses nombreuses clientes et le public en général qu'elle continue, comme par le passé, sa profession au No 214 rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe. 29 juin—3f

Avis. MME LÉOPOLD ST GERMAIN, née Berthe Octavie Rizan, Sage Femme de 1ère classe, graduée de la Faculté de Médecine de Paris, annonce aux dames de sa clientèle [illegible] Office de consultation : rue Hôpital, No 114, Nouvelle-Orléans. 21 juin—6t

Dr. ALFRED MERCIER, CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades. Résidence : 28 rue des Magasins encoignure [illegible] 75 avril

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché. Le Pontchartrain Cheap Store. Tenu par J. A LACROIX, Au Coin des rues Français et Victoire. BOTTES ET SOULIERS de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants. On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre, offerts à des prix qui défient la concurrence. Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs. Ma devise est : Ventes rapides et légers bénéfices. 21 fév—1an.

Bureau de Prêt du Peuple. Coin Royale et Conti. PRÊTS libéraux faits sur dépôts de Diamants, de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'articles. 27juin—1m.

GEO. J. OLIVIER, Magasin de Groceries pour familles, Au coin des rues Dauphine et Hôpital, Nlle-Orléans. 27 juin—1m

Office of Importers' Bonded Warehouse Co.,—Encoignure des rues Conti et Peters—Nlle-Orléans, 25 Juin 1875.—Une élection de cinq directeurs qui devront servir du 5 juillet 1875 au 1er lundi de juillet 1876, aura lieu le lundi, 5 juillet prochain, au Bureau de la Compagnie, entre midi et 2 heures P. M. Par ordre de la Direction, PHI. GUESNON, Secrétaire. 25 juin, 29,—1 et 4 juil

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 29 juin 1875.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier Lundi de juillet prochain. CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 30juin—6t

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1875.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi annuel de SEPT ET DEMI (7½) POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires, sur demande. HERM. KOEHL, Caissier. 30 juin—6t

New Orleans Canal and Banking Company—New Orleans 29th June 1875.—At a special meeting of the Board of Directors held this day a semi-annual Dividend of Four per cent. was declared, payable to the stockholders on and after the first Monday of July next. CH. JUMONVILLE, Cashier. Juin 29—15 t.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 29 juin 1875.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un Dividende semi annuel de quatre pour cent, qui sera payé aux actionnaires à dater du premier Lundi de juillet prochain. CH. JUMONVILLE, Caissier. 29juin—15 t.

Bureaux du New-Orleans City Railroad Company, au No 124 de la rue du Canal,—Nlle-Orléans, 19 juin 1875.—Le 19 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de TROIS PIASTRES PAR ACTION—dividende qui sera payé aux actionnaires à dater du 1er juillet. Les livres de transfert seront fermés du 21 au 30 juin, inclusivement. C. C. LEWIS, Secrétaire. 20juin—10 t

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 15 juin 1875.—AUJOURD'HUI, à une séance régulière des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de convoquer une assemblée des actionnaires de cette banque à l'effet de considérer s'il convient d'entrer dans la liquidation. L'assemblée aura lieu au local de la Banque No 10 de la rue du Canal, le LUNDI, 19 juillet, à midi. JOSEPH MITCHEL, Caissier. 16 juin—1 sem.

Restaurants, Hôtels, &c.

Grand' Ile. PENSION PRIVÉE. L'ouverture de l'hôtel de ce célèbre endroit de bains a eu lieu le 17 juin 1875. Le bateau à vapeur "Kate Dickson" [illegible] marcheur, fait un service régulier, deux fois par semaine, du bayou des Allemands. Il se rend au chemin de fer de Morgan. Le prix du passage est de $2,50 pour l'aller et autant pour le retour, celui de la pension est de $3 par jour, $15 par semaine et $50 par mois. Pour plus de détails, s'adresser à GEO WILLOZ, Propriétaire. 22juin—1m

HOTEL SHADY GROVE, à BILOXI, (Mississippi.) Mr. URBIN LAMBAUD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son hôtel et qu'il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront bien y venir passer la saison d'été. On trouvera chez lui tout le confort désirable. Ses prix seront des plus modérés.

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi. M. BOTTE prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera à des prix modérés tout le confort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle Orléans.

OUVERTURE DU RESTAURANT et HOTEL De Joseph Pacteau, Le 1er mai 1875, A EST PASCAGOULA, MISS. [illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons. M. JOHN [illegible], propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général qu'il a transféré son restaurant du No 125 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue entre St Louis et Conti. [illegible]

Commercial Restaurant, 107 ...... Rue de la Douane ...... 107. MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES. On y trouvera [illegible]

Chaussures. LE MAGASIN ROUGE! Coin Royale et Dumaine. CHAUSSURES pour Messieurs, Dames et Enfants, de toute qualité, aux prix les plus réduits. M. LION, AGENT.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers, ERNEST CABAUD, Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne., ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée [illegible] E. CABAUD.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD De Chaussures à Vis. 153 ...... Rue Royale ...... 153. Et 28 rue St-Charles. PIERRE PAVIA, INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT des chaussures à Vis. Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1874. 30 avril—1an

Pharmacie E. Deléry, BAIE ST. LOUIS, Miss. Mr E. DELÉRY a l'honneur d'annoncer à ses clients de la Baie, ainsi qu'aux villégiateurs, qu'il vient de renouveler son assortiment de médicaments et que, à la suite d'arrangements pris avec la célèbre maison McLEAN, de St Louis, Mo, il tient en dépôt un lot complet de tous les médicaments patentés du Dr. D. H. McLEAN, tels que : son cordial fortifiant et dépurateur du sang, ses pilules universelles, son liniment volcanique, &c. &c.
N. B.—On trouvera également à la pharmacie E. Deléry des articles de toilette, tels que : Savonettes, brosses à dents, pommades, peignes, poudre pour dames, eau de Cologne, &c., &c., et pour messieurs, Cigares de la Havane et du Pays, tabac à fumer, papier à cigarettes, cigarettes, &c., &c. Le tout à des prix modérés.

Collége Commercial de Dolbear, 203......Rue du Canal......203. AU TROISIÈME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français, et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 80 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames. LEVI DOLBEAR, président. N. B.—Privilège d'élève à vendre. 2janv—1anMJD

CHEMISES FRANÇAISES. Chemises Françaises, CHEZ B. SEMBRE, COIN ST-LOUIS ET ROYALE. Grande Réduction de Prix.

Chemises Blanches, devant toile	$17 60 doz
Do plus fines	21 00 doz
Do supérieures	24 00 doz
Do extra supérieures	27 00 doz
Chemises Charvet, devant toile	30 00 doz
Chemises blanches, TOUT TOILE	36 00 doz
Chemises Percale couleur	18 00 doz
Chemises couleur, toile d'Alsace	24 00 doz
Chemise (pour voyage (Oxford)	24 00 doz
Do supérieures	30 00 doz
Chemises fantaisie, application couleur	30 00 doz
Chemises toile grises	30 00 doz
Chemises devant toile pour enfants	12 00 doz

Tous les genres à plastrons, grands plis et petits plis, avec ou sans cols. Beau choix de Cols Français, Manchettes, Cravates, Mouchoirs, Chaussettes, Chemises de peau et Caleçons, En-tout-cas, Parasols, Costume de bains. Grande spécialité de Voitures d'Enfants. 10 juin—1m

Prix des excursions d'été. AUX bureaux du Grand Chemin de Fer de Jackson, No 22 de la rue du Camp, vous pouvez acheter un billet pour les Montagnes Rocheuses, les Lacs du Nord Ouest les Chutes du Niagara ou les Sources du Tennessee et de la Virginie.
Vous n'êtes pas restreints à une seule voie, le continent entier est devant vous.
Les prix sont plus bas que jamais.
C'est le voyage le plus rapide qui ait encore été fait au Sud de l'Ohio.
Double ligne de Pullman Cars tous les jours.
Consultez vos intérêts et usez les différents "guides" au comptoir du No 22 de la rue Camp.
S. E. CAREY, Agent général pour les passagers.
E. D. FROST, Directeur général. 12juin—12t

Société de secours de 1875. APPEL AU PEUPLE. En faveur des personnes sans emploi. VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la misère [illegible] au milieu de nous—ce comité demande, au nom des malheureux des secours en vivres ou en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la Société a été créée.
Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.
Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 8 de la rue du Camp.
W. J. BEHAN, [illegible]
B. M. MONTGOMERY, 47 Camp.
[illegible]
J. M. PUTNAM, 51 Carondelet,
C. E. GIRARDEY, 31 Camp,
JNO. I. ADAMS, 67 rue Peters.
W. H. HARRIS, 15 Camp.
S. M. WIGGINS, 54 Camp.
THOS A ADAMS, Président.
JOHNSON A. [illegible], Vice Président.
J. C. POTTS, Secrétaire. 1 Juin—

Lager Beer de Cincinnati. LES soussignés [illegible]

LES SOURCES CHAUDES, (WARM SPRINGS,) Dans le comté Madison, partie Ouest de la Caroline du Nord. [illegible] PRIX DE LA PENSION [illegible]

SOURCES DE BLADON. Le meilleur endroit de Bains du Sud. CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 100 milles au dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.
Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de meilleur dans le monde pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, des reins, du foie, de la rate, de la syphilis, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien construits et agréables, peut recevoir trois cents personnes.
Les malades y trouveront tous les soins qu'exige leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN ORCHESTRE DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE ALLÉE DE JEU DE QUILLES.
Les maisons à bains sont imperméables à l'air et conviennent pour l'hiver aussi bien que pour l'été. La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus fins. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et SAMEDIS SOIRS et arrivent au Bladon le lendemain matin.
Pension, par semaine, Quinze piastres, par mois cinquante piastres; enfants et domestiques de couleur moitié prix, domestiques blancs, $10. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., aux Nos [illegible] rue du Canal, sont chargés de la vente des eaux de Bladon en barils, et donneront aux personnes qui le désireront les renseignements dont elles auraient besoin. J. CONNER & CO., Propriétaires. 11mai—

Taxes et Licences. LE soussigné paie les TAXES et les LICENCES aux conditions les plus avantageuses. E. H. LEVY, Courtier, Au No 128 de la rue Gravier. 27 juin—1m

Taxes de dessèchement. TOUS les paiements de taxes de dessèchement [illegible] doivent être faits par l'entremise du soussigné, SEUL [illegible] JAMES R. GUTHRIE, Agent, 172 de la rue Gravier. 8mai—

Taxes et Licences. LE soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il a transféré son bureau de courtage du No 97 au No 82 Passage de la Bourse où il sera heureux de les voir. Il s'occupe, comme par le passé, du paiement des Taxes et des Licences de ville et d'Etat, ainsi que de toute autre affaire ayant trait au courtage. A. LEBESQUE, 82 Passage de la Bourse. 20 juin—1m.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, Au coin des rues Commune et Baronne. Nouvelle-Orléans, 29 juin 1875. AVIS AUX ACTIONNAIRES. Dividende payable aux anciennes actions seulement. LE 15 du courant, à une réunion des directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de six piastres par ancienne action de la compagnie—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à dater du 6 juillet. Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 18 du courant au 5 juillet inclusivement. W. B. BROWN, Trésorier. 30 juin—1m

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. MRS. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE CHARITTE. ERNEST [illegible]

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne. COMMISSION MERCHANTS, IMPORTERS. WINES, BRANDIES, SARDINES, &c., 8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

Vor. MAIGNAN, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT, Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères, Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, [illegible] Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie., des SHERRY et BORDEAUX [illegible] PAUL EMILE THOMAS, [illegible] MARIGO & Cie; des SARDINES [illegible] GENEVIÈVE La CLOCHE, des VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc, etc, etc. 23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25. NOUVELLE ORLEANS. 27 déc—1an

CIGARES, CIGARES Faits par Millions. No 71, RUE DE CHARTRES. J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE [illegible] Havane, d'un arome et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une marque [illegible] LA HERMOSA, et dans des boîtes d'une forme spéciale contenant chacune 50 cigares. Boîtes au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros. F. HAEHNEL. 28 mars—6m

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur. Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce. Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1/2 livres, articles fantaisie de tous genres pour fumeurs. Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes du dernier genre. Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas. Propriétaire de la fabrique de cigarettes Jos. Quayron, No [illegible] de la rue Conti. NOUVELLE-ORLEANS. 29 nov—1an

MANUFACTURE DE CIGARES. A. SUAREZ FERNANDEZ, informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON D'ETAT. Il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane [illegible] Attaché à sa manufacture, il a un DÉPARTEMENT DE DÉTAIL où il vend ses cigares [illegible] des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent du bon cigares [illegible] marché doivent visiter son magasin.

H. J. RIVET, PHARMACIEN DROGUISTE, SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO., a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices. Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER froid, ainsi EAUX DE VICHY et de BETHESDA. [illegible] exécution des formules de MM. les médecins. Agent pour le [illegible] COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD. 56 RUE DE CHARTRES [illegible]

Lager de la Nouvelle-Orléans. CASPAR LUSSE. Aux Nos 176 & 178 de la rue de Chartres. ANNONCE aux propriétaires de salons et au public [illegible] LAGER BEER [illegible]

THEOPHILE DUBOIS, Courtier en Marchandises, No 106 rue Pearl, une porte au nord de Maiden-Lane, New-York. S'occupe de [illegible] Case de Poste No 4730, Poste de New York.

VOICI LE MOMENT! VETEMENTS à des prix encore réduits. Le plus vaste stock d'articles frais et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants, CHEZ LÉON GODCHAUX, 81 et 83 RUE DU CANAL ET 213 et 215 rue de la Vieille Levée, en face du marché Français.
Habillements Cassimir fantaisie pour hommes $5, $6, $7 $10 et $12.
Habillements Flanelle bleue pour hommes, $10 et $12.
Gilets de dessous blancs, Marseille pour hommes $1 75, $2, $2 50, $3.
Pantalons deerskin [illegible] pour hommes, [illegible]
Pantalons Cassimir fantaisie pour hommes, $3, $4, $5, $6 et $8.
Paletots [illegible] pour hommes [illegible]
Paletots Toile pour hommes, $1 75 et [illegible] douzaine.
Ulsters Toile pour hommes [illegible]
Habillements d'école pour jeunes garçons âgés de 10 à 16 ans, $3, $4, $5, $6 et au dessus.
Habillements matelots pour enfants [illegible]
Habillements pour enfants de 3 à 10 ans, $2 75, $3 50, $4 et au dessus.
Six jolies chemises, devant toile, $7 50.
Six chemises, s'ouvrant par derrière, $9.
Chemises de dessous gaze pour hommes, 35 c. et au dessus.
Demi chaussettes anglaises, $1 75, $2, $2 50 la dzne.
Le plus vaste assortiment de cette ville, de chapeaux pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants, se composant de chapeaux de feutre et de paille des derniers genres, à 50 c. et au dessus.
Les acheteurs trouveront de leur intérêt d'examiner cet assortiment vaste et bien choisi de marchandises avant de faire aucun achat ailleurs.
LÉON GODCHAUX, Nos 81 & 83 de la rue du Canal. Nos 213 et 215 rue Vieille-Levée. (en face du marché français.) 11 avril—3m

Avis. Aux Propriétaires et aux Locataires. LE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING CO. annonce au public qu'elle a complété tous les arrangements nécessaires et qu'elle est maintenant prête à nettoyer les fosses et fosses d'aisances. L'appareil dont elle se sert est le même qu'on emploie à New York, Washington, Baltimore et autres grandes villes du Nord; il se compose d'une pompe, d'une [illegible] hermétiquement fermées et d'un accessoire à l'aide duquel le contenu des fosses est enlevé parfaitement, rapidement, sans qu'il y ait mauvaise odeur, le jour, aux heures de travail, aussi bien que pendant la nuit. Pour plus de détails, s'adresser au No 157 de la rue Commune, ou à la boîte 913 du bureau de poste. La Compagnie exécute sans retard et à bas prix. 15 mai—2 m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 30 JUIN. CLASSE No 154.
7 47 25 71 66 15 25 40 9 48 35 10 [illegible]
Les tirages ci dessus, publics dans tous les principaux journaux, se font en public et formellement, dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 30 juin 1875. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

PHOTOGRAPHIES.

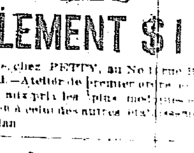

SEULEMENT $150, la douzaine, chez PETTY, au No 1 rue Bourbon près Canal.—Atelier de premier ordre [illegible] vail se fait aux prix les plus modiques [illegible] celui des autres établissements. 27 mai—1an

Bureaux des commissaires de la dette consolidée. HOTEL DE VILLE, Nouvelle Orléans [illegible]. Avis aux détenteurs de bons de la ville. CONFORMÉMENT à l'ordonnance [illegible] de Ville, avis est donné que les [illegible] convertir en PREMIUM BONDS seront [illegible] département des finances, jusqu'au [illegible] Afin d'éviter tout délai dans les [illegible] à rendre pour le premier partage, les [illegible] sont priés de faire savoir IMMÉDIATEMENT le montant qu'ils ont l'intention [illegible] C. J. LEEDS, Maire. E. PILSBURY, Administrateur des finances. J. G. BROWN, Administrateur des comptes publics. 4juin—1m

Le First "Central Diffusion Sugar Manufacturing Co." DÉSIRE faire des contrats pour [illegible] CANNES A SUCRE [illegible] PLANTATIONS, sur le fleuve Mississippi [illegible] droite, à 15 milles au dessus de la Nlle Orléans [illegible] Le tout sujet au cahier des charges [illegible] bureaux de la Compagnie No 192 de la rue du Canal, où l'on recevra les propositions [illegible] 21 juin.

Dépôt de machines à coudre [illegible] Et Emporium de la mode pour le Sud, 154 RUE DU CANAL. VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre [illegible]

Maison établie en 1836. CASSIDY & MILLER, Voiliers, Et agents pour la vente du Duck en coton. Au No 25 de la rue du Camp, près la rue Poydras. Fabricants de tentes, stores, rideaux de carrosse, etc., etc. Nous avons constamment des tentes, des prélarts, des couvertures de drays et de [illegible] de toutes les grandeurs et qualités; un grand assortiment d'étoffes unies et fantaisie pour tentes, etc., etc. Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux de fantaisie; des belles bannières en soie pour les organisations militaires et autres. Nous vendons, en gros et en détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et couvertures de bateaux. RÉPARATIONS PROMPTES. Notre expérience de près de 40 ans est, nous l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 1879. CASSIDY & MILLER, Au No 25 de la rue du Camp. 6avril—3m

Somnambule. LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, [illegible] maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur la vie, il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir les cas de famille, [illegible]